

## **Assemblée plénière du Conseil national de la mer et des littoraux – 2 décembre 2021**

(visio-conférence)

### **Relevé de conclusions**

Annick Girardin, ministre de la Mer, a présidé le 2 décembre 2021, par délégation du Premier ministre, l'assemblée plénière du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML).

Un siège du bureau est devenu vacant à la suite des dernières élections régionales. M. Daniel Cueff, vice – Président mer et littoral du conseil régional de Bretagne, a été élu par le conseil pour y siéger jusqu'à la fin du mandat de six ans des membres du conseil, soit le 6 avril 2022.

Sophie Panonacle, présidente du bureau, a présenté le travail réalisé au sein du bureau réuni tous les mois et introduit la présentation des réflexions conduites sur les 4 sujets suivants : l'Europe, la pêche de loisirs, les cétacés, et l'adaptation des territoires au changement climatique (aspects financiers).

(Voir Power Point de présentation)

### **I. Présentation des conclusions des réflexions des quatre groupes de travail du CNML**

#### **1 Europe : Catherine CHABAUD et Thierry LE GUEVEL/Pierre MAUPOINT DE VANDEUL**

La ministre rappelle que la France portera une ambition maritime forte pour la présidence française de l'Union européenne, à compter de janvier prochain. Un colloque de haut niveau sur la dimension sociale dans le secteur maritime sera organisé les 9 et 10 février 2022 à La Rochelle (où pourront notamment être portés les sujets concernant le dumping social), ainsi que :

La semaine des jeunes ambassadeurs avec Surfrider ;

Et le lancement d'une exposition immersive Océans porté par la Plateforme océan climat (POC).

Cette séquence précédera le One Ocean Summit organisé à Brest. Le Président a voulu rassembler les chefs d'Etat et de gouvernements ainsi que les acteurs du domaine de la mer pour donner une nouvelle impulsion pour la protection des océans. 2022 sera une année exceptionnelle en grands rendez-vous internationaux sur la mer. Le travail du CNML a permis de mettre en exergue et de valoriser la politique que nous menons au niveau national et européen. La ministre a cité notamment le travail effectué autour de Starfish et de la mission

océan, le traité sur les plastiques, Ecamed et la notion de « Bien commun » (BBNJ) que permettra de soutenir le One Ocean Summit.

Sur d'autres sujets comme l'instauration d'un GIEC de l'océan, la réflexion collective doit se poursuivre notamment à partir des instances existantes.

## **2 Pêche de loisirs : Anne-Laure SANTUCCI et Vincent BALES**

La ministre indique la publication / diffusion imminente du rapport réalisé par le sénateur Médevielle

La ministre soutient la nécessité d'un meilleur encadrement de cette activité qui est un levier de dynamisme de nos littoraux. Ce sujet sera intégré dans le plan d'action pour une pêche durable dont elle va lancer les travaux. La France doit disposer d'une stratégie pêche.

Il est indispensable d'avoir davantage de données, afin de connaître le nombre de pêcheurs embarqués et à pieds, afin de pouvoir mieux réglementer cette activité de loisirs, qui doit être soutenue. Il ne faut en aucun cas faire d'amalgame avec les braconniers.

Il faut établir un cadre précis pour savoir ce qui est acceptable, afin de préserver l'image de la pêche de loisirs.

Elle approuve l'idée de fixer des quantités journalières.

## **3 Cétacés : Philippe VALLETTE et Claire HUGUES**

La ministre souligne que sur ce sujet complexe, le rapport s'est efforcé de sortir de l'opposition binaire et de travailler sur une gestion adaptative, ce dont elle se félicite. Ce sujet nous mobilise le gouvernement. Un plan d'action pour cet hiver et une feuille de route à horizon 2027 sont en cours de finalisation.

Il est effectivement utile d'élargir le débat sur la question des mortalités accidentelles des cétacés, notamment en identifiant et en quantifiant, dans le temps et dans l'espace, les causes de ces mortalités.

Il est donc important de poursuivre les échanges et la diffusion des informations à ceux du CNML qui le souhaitent pour être en capacité de donner un avis éclairé et de faire des propositions.

La ministre considère que le CNML est un outil de dialogue du gouvernement, qu'il doit ouvrir des sujets, organiser des boucles à distance, et favoriser les cercles d'échanges pour récupérer des informations et des données, afin de trouver des consensus et pouvoir donner des avis et des recommandations.

## **4 Adaptation des territoires au changement climatique (premier sujet : financements) :**

Antidia CITORES et Jean-François RAPIN- présentation d'Anne-Sophie LECLERE, DG de l'ANEL.

La ministre rappelle que la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, permet une meilleure information des populations et offre davantage d'outils.

En ce qui concerne les coûts, elle approuve la nécessité d'améliorer l'évaluation des coûts à prendre en considération Elle a plaidé pour qu'une partie de la taxe éolienne (en ZEE) puisse alimenter un fond dédié aux projets maritimes et littoraux.

La ministre considère que l'on n'a pas encore assez intégré qu'il faut changer de culture et de modèle. La mobilisation est essentielle, il faut avoir davantage de données, et les coûts qui ressortiront après ce travail seront beaucoup plus élevés que ceux qui sont annoncés aujourd'hui. Il faut intégrer dans tous les travaux liés à l'économie bleue, le changement climatique, avec des prévisions pour nos investissements en fonction de celui-ci. Pour 2050, nous n'avons pas les données suffisantes, mais on ne doit pas être dans un débat de chiffres, on doit se mettre dans la perspective avec de la modélisation et de la prospective.

L'enjeu est de faire définir les scénarios possibles et les leviers d'actions associés permettant l'adaptation des littoraux au changement climatique, mais aussi l'avènement de nouveaux modèles de tourisme durable, le développement d'une économie bleue...

## **II. Présentation de l'état d'avancement des DSF/DSBM**

Présentation par Xavier Marill (voir diapositives jointes)

Présentation par Sophie Panonacle des travaux du bureau du CNML depuis la dernière réunion plénière du 29 mars 2021, avec un focus sur l'avis du CNML, rendu le 12 juillet 2021 sur les DSF, par le bureau. (Avis CNML joint).

### **Conclusion par la ministre de la mer**

Concernant les DSF, le temps est effectivement venu de leur mise en œuvre. Le Fond d'Intervention Maritime (FIM) permettra de soutenir leurs actions maritimes. Avec le MTE et la secrétaire d'Etat à la biodiversité, la ministre a saisi le CGEDD et L'IGAM d'une mission de simplification du processus d'établissement des futurs DSF.

La ministre considère qu'il est nécessaire de rendre plus visible et plus partagée entre les acteurs et les territoires, la gouvernance de la mer et des littoraux.

Le CNML doit être la pièce maîtresse du dispositif et s'investir davantage dans son rôle de proposition et de conseil ; sa mission essentielle et la plus utile, compte tenu de sa composition, est de trouver des consensus sur les sujets controversés.

La ministre souhaite revenir sur l'appréciation générale de la SNML 1 ; cette stratégie n'est pas suffisamment opérationnelle pour que les décideurs publics puissent s'en emparer ; elle n'est ni connue, ni utilisée. Elle a de plus été débordée depuis son adoption par de nombreux CIMER et par une quinzaine de stratégies sectorielles, touchant de près ou de loin le secteur maritime.

Fort de ce constat, il faut lancer dès aujourd'hui la réflexion sur la 2<sup>ème</sup> SNML, en tirant les conséquences des six années passées. Le nouveau document doit être concis, opératoire, et synthétique. Cet exercice doit permettre de révéler et rendre lisible la politique de la mer et du littoral. Il nous faut aussi mettre en place une réflexion sur le temps plus long, à l'horizon 2050. Le gouvernement, les collectivités ont besoin de ces scénarios. C'est le sens de l'appel

de Pornic lors des dernières journées de l'ANEL. Le travail amorcé avec l'ANCT en amont de ces journées doit se poursuivre.

La ministre de la mer conclut l'assemblée plénière du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML) du 02 décembre 2021 en annonçant le lancement des travaux d'élaboration de la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML 2023-2029).